

# Établissements résidentiels pour adultes

## Rapport d'inspection

**Type d'inspection :**

\_\_\_ Approbation / nouveau  
certificat  
\_X\_ Renouvellement du  
certificat

Nom de l'établissement : Foyer Yvon Caron

Date de la visite : 2015/01/28

Date d'expiration du certificat actuel : 2014/10/31

Nombre de lits approuvés : \_5\_

Clé : C = Conformité    NC = Non-conformité    INC = Incomplet    S.O. = Sans objet

Part 2. ADMINISTRATION		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
Obligations du responsable							
2.1	Propriété et responsabilité – Le responsable doit						
	• fournir une preuve de propriété	X					
	• afficher le certificat d'agrément dans une salle commune	X					
	• s'assurer que tout le personnel signe un serment de confidentialité afin de protéger les renseignements personnels de tous les résidents	X					
2.2	Afficher un organigramme			Petit foyer familial			X
2.3	Élaborer un énoncé de mission et l'afficher dans une salle commune	X					
2.4	Élaborer des buts et des objectifs	X					
2.5	Élaborer des directives et des procédures par écrit						
	• administration			Petit foyer – seulement gardienne à l'occasion			X
	• personnel			Petit foyer – seulement gardienne à l'occasion			X
	• environnement et sécurité			Petit foyer – seulement gardienne à l'occasion			X

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection	C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
--	---	----	----------------	--------------------------	------------------------	------

	<ul style="list-style-type: none"> <li>environnement social</li> </ul>			Petit foyer – seulement gardienne à l’occasion			X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>soins aux résidents</li> </ul>		X	Petit foyer – seulement gardienne à l’occasion			X
2.6	Avoir accès à toutes les lois pertinentes	X					
2.7	Processus de demande						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le coordonnateur a reçu la formule de demande</li> <li>Les droits annuels ont été payés</li> </ul>	X					
2.10	Avoir une police d’assurance couvrant tous les domaines nécessaires						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>preuve d’une assurance comportant une prime de responsabilité civile d’une valeur minimale 1 000 000 \$ pour couvrir les résidents victimes d’un accident, d’une mésaventure ou d’autres incidents</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>assurance pour les résidents qui sont des passagers dans tout véhicule appartenant aux responsables. Les employés qui utilisent leur propre véhicule pour transporter les résidents doivent fournir la preuve d’une assurance comportant une prime de responsabilité civile d’une valeur minimale 1 000 000 \$</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>preuve d’une assurance comportant une prime de responsabilité civile d’une valeur minimale 1 000 000 \$ pour couvrir les résidents victimes d’un accident, d’une mésaventure ou d’autres incidents lors d’une sortie en compagnie des responsables ou des personnes désignées</li> </ul>	X					
2.11	Signalement d’un incident						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>s’assurer de signaler les incidents</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>remplir le rapport d’incident, soit le formulaire, l’envoyer au gestionnaire de cas et au coordonnateur des ERA dans les 24 heures qui suivent et conserver une copie dans le dossier du résident</li> </ul>						

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
2.12	Signaler les décès selon la norme	X					
2.13	Signaler la disparition d’un résident selon la norme	X					
2.14	Congé ou absence temporaire d’un résident	X					
	• le dossier personnel du résident, soit le formulaire, a été envoyé à DS	X					
	• le dossier financier du résident, soit le formulaire, et le dossier des médicaments, soit le formulaire, ont été envoyés au nouveau responsable	X					
2.21	Un processus a été mis par écrit pour entendre les préoccupations des résidents	X					
<b>Part 3. PERSONNEL</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>Mesure requise</b>	<b>Mesure corrective due le</b>	<b>Conformité réalisée le</b>	<b>S.O.</b>
3.1	Les responsables doivent respecter toutes les normes d’emploi. Le personnel doit						
	• fournir le formulaire d’examen médical						X
	• avoir un certificat valide de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire		X	<b>Me faire parvenir copies</b>	<b>2015/01/28</b>	<b>2015/04/08</b>	
	• se conformer à la vérification des dossiers du DS	X					
	• se conformer à la vérification du casier judiciaire	X					
	• avoir 16 ans ou plus. Le personnel âgé de moins de 19 ans qui fournit des soins directs aux résidents doit en tout temps être supervisé par un membre adulte du personnel principal	X					
	Le personnel des foyers de soins spéciaux et des résidences communautaires qui offre des services directs aux résidents doit répondre aux exigences en matière de formation	X					
3.2	Les responsables doivent tenir pour chaque employé un dossier contenant ce qui suit						
	• serment de confidentialité	X					
	• formulaire d’examen médical dûment rempli						X
	• renseignements d’identification, par exemple le nom, l’adresse ou la date de naissance	X					
	• documentation attestant des titres et qualités, y compris les compétences professionnelles	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>certificat valide de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire et vérification de l’autorisation</li> </ul>		X	Placer copies des cours RCR dans les dossiers des employés	2015/01/28	2015/04/08	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>résultats de la vérification des dossiers du Développement social et du casier judiciaire</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>liste de contrôle pour l’orientation</li> </ul>						X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>évaluations du rendement</li> </ul>						X
3.3	Le responsable encourage le personnel et les membres du conseil d’administration (le cas échéant) à participer aux activités éducatives	X					
3.4	Le responsable effectue une évaluation du rendement de chaque employé à la fin de la période probatoire et au moins une fois par an par la suite						X
<b>Part 4. ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>Mesure requise</b>	<b>Mesure corrective due le</b>	<b>Conformité réalisée le</b>	<b>S.O.</b>
Il faut respecter toutes les normes environnementales et de sécurité applicables aux aspects suivants							
4.1	Chambres à coucher						
	Les dimensions de la chambre à coucher doivent être conformes aux normes suivantes						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir un plafond dont la hauteur est d’au moins 2,13 m (7 pi) sur la moitié de la surface de plancher requise; les endroits où le plafond a moins de 1,37 m de haut (4,5 pi) n’entrent pas dans le calcul de la surface du plancher</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir une surface d’au moins 9,2 m<sup>2</sup> (100 pi<sup>2</sup>) par personne pour les chambres pour une personne ou de 6,7 m<sup>2</sup> (72 pi<sup>2</sup>) par personne pour les chambres pour deux personnes</li> </ul>	X					
	Fenêtres – Chaque chambre doit avoir						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>une surface vitrée égale à au moins cinq pour cent de la surface du mur</li> </ul>	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection	C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
<ul style="list-style-type: none"> <li>au moins une fenêtre doit avoir une largeur minimale de 60 cm (23,62 po) et une surface minimum de 0,55 m<sup>2</sup> (5,92 pi<sup>2</sup>)</li> </ul>	X					
Pour les gens en fauteuil roulant ou les gens inactifs physiquement						
<ul style="list-style-type: none"> <li>appui de fenêtre à au moins 60 cm (24 po) et au plus 80 cm (32 po) du plancher</li> </ul>	X					
<ul style="list-style-type: none"> <li>vue non obstruée à l'horizontale en position assise</li> </ul>	X					
Les lits doivent être conformes aux normes suivantes						
<ul style="list-style-type: none"> <li>être séparés d'un mètre (39 po) au moins</li> </ul>	X					
<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir au moins 1,91 m (75 po) de long et 1 m (39 po) de large pour les lits à une place</li> </ul>	X					
<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir au moins 1,37 m (54 po) de large pour les lits à deux places</li> </ul>	X					
<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir un matelas confortable</li> </ul>	X					
<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir un oreiller recouvert d'une taie, deux draps et au moins deux couvre-lits</li> </ul>	X					
<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir des draps propres selon les besoins, mais au moins une fois par semaine</li> </ul>	X					
<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir des couvre-lits propres selon les besoins, mais au moins tous les six mois</li> </ul>	X					
<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir des draps imperméables confortables s'il y a lieu</li> </ul>	X					
Lits d'hôpital						
<ul style="list-style-type: none"> <li>sont acceptables seulement s'ils sont requis pour un résident particulier</li> </ul>						X
<ul style="list-style-type: none"> <li>une justification écrite doit être conservée dans le dossier du résident, tenu par le responsable</li> </ul>	X					
Ameublement – Les chambres doivent contenir ce qui suit						
<ul style="list-style-type: none"> <li>commode, table et lampe de chevet, miroir, chaise, poubelle en matériel ininflammable et autres articles spécifiés par le coordonnateur</li> </ul>	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
	Intimité – Les responsables doivent offrir des chambres qui ont les caractéristiques suivantes						
	• consister en une pièce séparée avec des murs pleins du plancher au plafond et des portes se fermant correctement	X					
	• ne pas donner accès à une autre pièce	X					
	• sauf demande expresse du résident, seules deux personnes du même sexe peuvent occuper une chambre à coucher	X					
	• elles ne peuvent accueillir plus de deux (2) personnes	X					
4.2	La salle de toilettes doit comporter ce qui suit						
	• essuie-tout, ou serviette utilisée uniquement par le client	X					
	• distributeur de savon liquide et papier hygiénique	X					
	• une toilette et un lavabo pour trois résidents au plus	X					
	• au moins une baignoire pour six résidents au plus. Les responsables peuvent remplacer les baignoires par des douches quand la sécurité le permet, et il doit toujours y avoir au moins une baignoire ou une douche d'accès facile	X					
	• le fond des baignoires et le plancher des douches doivent être recouverts d'un revêtement antidérapant	X					
	• l'aération doit être assurée par une fenêtre ou par un ventilateur	X					
	• chaque salle de toilettes doit être munie d'une porte qui peut se verrouiller mais qui peut aussi s'ouvrir de l'extérieur en cas d'urgence	X					
	• ne pas nécessiter de se déplacer de plus d'un étage pour une utilisation normale	X					
	• barres d'appui commodément situées à proximité des baignoires et des toilettes, pour les résidents qui en ont besoin	X					
4.3	La cuisine et la salle à manger doivent contenir ce qui suit						
	• réfrigérateur, cuisinière et évier en bon état	X					
	• emplacement pour le rangement des denrées alimentaires, des fournitures de nettoyage et autres produits d'entretien	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
4.4	Les couloirs doivent						
	• être dégagés	X					
	• être bien éclairés	X					
	• avoir au moins 110 cm (43,33 po) de largeur	X					
	Les marches d’escalier doivent						
	• être recouvertes d’un revêtement antidérapant	X					
	• avoir une rampe de 90 cm (36 po) sur au moins un des côtés	X					
	• avoir un garde-corps d’au moins 105 cm (42 po)	X					
4.5	Les sorties doivent être dégagées et faciles à ouvrir en tout temps	X					
4.6	Salle récréative et salle commune – Il doit y avoir un endroit séparé pour						
	• les loisirs intérieurs comportant une superficie d’au moins 30 pi <sup>2</sup> par résident	X					
	• une salle commune entièrement meublée	X					
4.8	Chauffage						
	• toutes les salles doivent avoir une température de 21 degrés Celsius (70 degrés Fahrenheit) de 7 h à 23 h et de 18 degrés Celsius (64 degrés Fahrenheit) le reste du temps à moins d’une demande spéciale des résidents	X					
	• les responsables ne doivent pas utiliser de chauffeuses portatives	X					
4.10	Prévention des incendies						
	• informer les résidents du plan d’évacuation au moment de l’admission	X					
	• afficher un plan d’évacuation	X					
	• faire un exercice d’évacuation tous les mois	X					
	• inscrire la date de chaque exercice d’évacuation	X					
	• faire l’essai des détecteurs de fumée tous les mois	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>placer les extincteurs d’incendie conformément aux recommandations du Bureau du prévôt des incendies</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>lorsque le sous-sol est utilisé, placer la fournaise dans une enceinte fermée conformément aux recommandations du Bureau du prévôt des incendies</li> </ul>						X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>tenir un registre de toutes les ordonnances du Bureau du prévôt des incendies et des mesures correctives qui ont été prises par suite des ordonnances</li> </ul>	X					
4.11	Exigences en matière de sécurité-incendie lorsque les résidents sont non ambulatoires						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>les exigences en matière de sécurité-incendie applicables aux résidents non ambulatoires sont respectées</li> </ul>						X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>les clients sont ambulatoires au moment d’être admis dans un foyer de soins spéciaux</li> </ul>	X					
4.12	Les exigences générales du médecin hygiéniste régional, ou de la personne désignée, sont respectées. Ces exigences incluent ce qui suit						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>apporter le linge sale à la buanderie dans un contenant fermé; ne pas manipuler le linge sale dans les zones de préparation ou de stockage des aliments</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>enlever les sacs à poubelle quotidiennement</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>faire vacciner annuellement les animaux domestiques</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>interdire le tabagisme, à moins qu’il n’y ait un fumoir</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>afficher dans des endroits bien en vue des enseignes interdisant le tabagisme</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>placer les produits dangereux ou toxiques dans une armoire ou dans des contenants</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>obtenir l’approbation écrite du coordonnateur et informer le Bureau du prévôt des incendies pour permettre l’utilisation de concentrateurs d’oxygène et de systèmes à oxygène liquide dans les établissements résidentiels</li> </ul>	X					X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>tenir un registre de toutes les ordonnances des inspecteurs de Santé publique et des mesures correctives qui ont été prises par suite des ordonnances</li> </ul>	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
4.13	Secourisme – Les responsables doivent s’assurer que les trousse de premiers soins sont à portée de la main	X					
4.15	Il existe un plan de préparation aux situations d’urgence et une révision est effectuée annuellement	X					
<b>Partie 5. SOINS AUX RÉSIDENTS</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>Mesure requise</b>	<b>Mesure corrective due le</b>	<b>Conformité réalisée le</b>	<b>S.O.</b>
5.2	Les résidents répondent aux exigences de l’admission						
	• ils ont présenté une demande à DS et ont rempli avant l’admission une évaluation pour des soins de longue durée	X					
	• ils satisfont aux critères d’admissibilité du Programme de soins de longue durée	X					
	Les résidents qui sont des payeurs privés satisfont aux critères d’admission, et les documents ci-dessous sont remplis avant leur admission						X
	• copie du certificat médical de la personne						X
	• copie de l’examen ou de l’évaluation sociale						X
	• copie du formulaire d’admission des payeurs privés dans un foyer de soins spéciaux (si un tel formulaire est utilisé)						X
5.4	Plan de services individualisés (PSI) – Les responsables doivent						
	• rédiger et mettre en œuvre un PSI pour chaque résident	X					
	• examiner annuellement chaque PSI	X					
5.5	Gestion du comportement						
	• les responsables doivent veiller à ne recourir à l’intervention physique pour retenir un résident que dans la mesure où cela est nécessaire pour l’empêcher de s’infliger des blessures, se protéger eux-mêmes ou protéger un tiers	X					
	• les responsables et les employés ne doivent pas utiliser de formes de correction dégradantes ou négatives	X					
5.6	Aucun recours aux mesures de contention	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
5.7	Les responsables doivent s’assurer de ce qui suit						
	• le ratio en personnel dans les foyers de soins spéciaux est respecté	X					
	• le ratio en personnel dans les résidences communautaires est respecté						X
	• le personnel de nuit doit rester éveillé, conformément aux normes	X					
	• les exemptions accordées en ce qui concerne les ratios en personnel sont évaluées annuellement						X
5.8	Services d’alimentation – Les responsables doivent						
	• offrir aux clients des repas préparés conformément au <i>Guide alimentaire canadien pour manger sainement</i>	X					
	• s’assurer que les repas sont préparés conformément aux prescriptions du médecin ou du diététiste (s’il y a lieu)	X					
	• afficher les menus pour une durée d’un mois à l’intention des résidents	X					
5.9	Hygiène personnelle						
	• le personnel des établissements résidentiels pour adultes offre une aide aux résidents pour ce qui est de l’hygiène personnelle, de l’autonomie et du fonctionnement cognitif	X					
	Les soins infirmiers et de réadaptation peuvent seulement être fournis par le personnel infirmier ou par les professionnels de la réadaptation. Ces responsabilités peuvent être déléguées si les conditions décrites dans les normes sont respectées.	X					
5.12	Les responsables doivent assurer une administration appropriée des médicaments, ce qui comprend						
	• avoir un système d’entreposage sécuritaire et sans danger	X					
	• ramener à la pharmacie tout médicament non utilisé en vue d’une élimination sûre	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection		C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>administrer les médicaments conformément aux recommandations des médecins, des pharmaciens ou du personnel infirmier</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>remplir la première partie du formulaire</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>remplir la deuxième partie du formulaire, ou tout autre formulaire de contrôle de l’administration des médicaments approuvé par le coordonnateur des établissements résidentiels</li> </ul>	X					
5.13	Pour gérer de façon appropriée les maladies transmissibles, les responsables doivent						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>isoler les résidents chez qui on soupçonne une maladie transmissible</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>demander à un médecin d’examiner le résident et de fournir des directives pour protéger les autres résidents</li> </ul>	X					
5.14	Les responsables doivent						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>donner accès aux services spécialisés nécessaires (par ex. : soins de santé, soins médicaux, soins dentaires, soins oculaires et soins auditifs)</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>conserver un relevé des visites, consultations et traitements médicaux dans le dossier du résident</li> </ul>	X					
5.15	Les responsables qui agissent à titre de fiduciaires doivent						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>remplir le formulaire d’entente de fiducie</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>gérer de façon appropriée l’allocation pour vêtements et menues dépenses des résidents</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>noter les dépenses effectuées pour le compte des résidents sur le dossier financier, soit le formulaire</li> </ul>	X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>déposer les valeurs négociables ou les sommes d’argent en lieu sûr et tenir un registre</li> </ul>	X					
5.16	Les responsables doivent s’assurer que chaque résident dispose d’une réserve de vêtements personnels propres et qu’il a la possibilité de choisir ses vêtements s’il en est capable	X					

Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection	C	NC	Mesure requise	Mesure corrective due le	Conformité réalisée le	S.O.
--	---	----	----------------	--------------------------	------------------------	------

5.17	Les responsables tiendront un dossier sur chaque résident, contenant ce qui suit						
	• plan de services individualisés	X					
	• demande d’admission	X					
	• examen médical du résident	X					
	• évaluation pour des soins de longue durée	X					
	• dossier financier	X					
	• dossier personnel du résident	X					
	• dossier de médicaments	X					
	• permissions spéciales (par ex. : oxygène, injections d’insuline, lit d’hôpital)	X					
<b>Partie 6. ENVIRONNEMENT SOCIAL</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>Mesure requise</b>	<b>Mesure corrective due le</b>	<b>Conformité réalisée le</b>	<b>S.O.</b>
6.1	Les responsables doivent assurer l’orientation des résidents à l’arrivée et au départ	X					
6.2	Droits des résidents						
	• Les résidents ont droit au respect de la confidentialité des renseignements en ce qui les concernent	X					
	• Les résidents peuvent recevoir des visiteurs	X					
	• Les résidents peuvent envoyer et recevoir du courrier	X					
	• Les résidents ont accès à un téléphone	X					
	• Les résidents ont accès aux services de pastorale		X	<b>Aucun service de disponible dans la région</b>			
	• Les membres de la famille des résidents sont encouragés à participer et à visiter les résidents	X					
	• Les résidents peuvent garder des effets personnels dans leur chambre, p. ex. photos, mobiliers, etc.	X					

<b>Établissements résidentiels pour adultes – Formulaire d’inspection</b>	<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>Mesure requise</b>	<b>Mesure corrective due le</b>	<b>Conformité réalisée le</b>	<b>S.O.</b>
---	----------	-----------	-----------------------	---------------------------------	-------------------------------	-------------

<b><u>Rapports externes</u></b>	<b><u>Date d’inspection</u></b>
Inspection du Bureau du prévôt des incendies	04/09/2014
Inspection de la Santé publique	27/03/2015
Sécurité publique (ascenseurs)	S.O.